

Lunetterie New Look Inc.
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

Rapport trimestriel

Troisième trimestre
terminé le 25 septembre
2010



lunetterie
NEWLOOK
eyewear

Célébrant 25 ans de vision en 2010

Message aux actionnaires

Aux actionnaires,

Lunetterie New Look Inc. est issue de la conversion, complétée le 2 mars 2010, du Fonds de revenu Benvest New Look en une société par actions. Cette conversion et l'acquisition de Sonomax santé auditive Inc. au premier trimestre de 2010 ont constitué un important pas en avant pour New Look, ses dirigeants et ses actionnaires. Cela enlève l'incertitude découlant des changements législatifs annoncés par le gouvernement fédéral en 2007 à l'égard des fiducies de revenu et cela, d'une manière très positive ce qui, selon nous, se reflète déjà dans le cours plus élevé de l'action ordinaire de New Look depuis le début de mars.

La situation est revenue à la normal au troisième trimestre 2010, après les problèmes rencontrés au deuxième trimestre. Les revenus ont atteint 16,6 millions \$ par rapport à 16,4 millions \$ dans l'année précédente, une augmentation de 0,7 %. Le BAIIA⁽¹⁾ pour le trimestre a été de 2,24 millions \$ comparativement à 2,19 millions \$ au trimestre correspondant de l'année dernière. Quant au bénéfice net, il a été de 1,1 million \$ (0,11 \$ par action) par rapport à 0,8 million \$ (0,08 \$ par action) dans l'année précédente.

Pour la période cumulative de 39 semaines terminée le 25 septembre 2010, la société a enregistré des revenus de 51,3 millions, un montant presque égal à celui de la période correspondante de l'an dernier. Le BAIIA, à 6,6 millions \$ par rapport à 8,0 millions \$ l'an passé, a subi l'impact des résultats plus faibles du deuxième trimestre. Le bénéfice net a été de 2,2 millions \$ cette année (0,22 \$ par action) par rapport à 3,9 millions \$ (0,39 \$ par action) dans la période cumulative de l'an dernier. En plus des résultats insatisfaisants du deuxième trimestre, des frais non récurrents de 0,9 million \$ découlant de la conversion du Fonds en société par actions ont affecté le bénéfice net.

À la suite de l'approbation des résultats du troisième trimestre et conformément à la politique annoncée antérieurement de verser un dividende trimestriel, le conseil d'administration de New Look a approuvé le versement d'un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire le 30 novembre 2010 aux actionnaires inscrits au 21 novembre 2010. Le dividende se qualifie comme « dividende admissible », c'est-à-dire qu'il donne droit aux actionnaires résidant au Canada à un crédit d'impôt sur dividende plus avantageux.

La société projette l'ouverture de trois autres magasins au cours de la prochaine année, dont l'un par acquisition d'une pratique existante. Les résultats financiers et d'exploitation de New Look sont expliqués dans les états financiers et le rapport de gestion compris dans le présent rapport.

Nous poursuivons notre stratégie d'accroissement de notre part de marché par l'augmentation de l'achalandage dans nos magasins, l'ouverture de nouveaux magasins, la rénovation de magasins existants et des acquisitions stratégiques. En même temps, nous poursuivons activement l'élargissement de notre équipe d'optométristes indépendants, d'opticiens et d'autres professionnels. Nous consacrons aussi des ressources à l'amélioration de l'efficacité des opérations de même qu'à l'intégration des plus récentes technologies dans la fabrication des lentilles. Nous croyons fermement que le service à la clientèle à valeur ajoutée est une raison clé de notre succès.



W. John Bennett
Président du conseil
Lunetterie New Look Inc.



Martial Gagné, CMA
Président
Lunetterie New Look Inc.

(1) La société définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, nets des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut tout gain ou perte sur change (sauf si le gain ou la perte se rapporte au coût des ventes), les gains et pertes liés aux placements de portefeuille, les charges de rémunération sous forme d'options et le coût de conversion en société par actions. Le BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada («PCGR»). Il peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. La société croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie lesquels sont déterminés selon les PCGR.

Lunetterie New Look Inc.
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

Rapport de gestion

Troisième trimestre
terminé le 25 septembre

2010

lunetterie
NEWLOOK
eyewear

Célébrant 25 ans de vision en 2010

Rapport de gestion



Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

FAITS SAILLANTS

Le 2 mars 2010, le Fonds de revenu Benvest New Look (le «Fonds») a été converti en une société par actions portant le nom Lunetterie New Look Inc. («New Look» ou la « société »). Pour fins comptables, New Look est le successeur du Fonds. Les faits saillants pour le troisième trimestre et la période de 39 semaines terminés le 25 septembre 2010 comparés à ceux des périodes correspondantes de 2009 sont les suivants :

Périodes terminées les ^(a)	13 semaines		39 semaines	
	25 sept. 2010	30 sept. 2009	25 sept. 2010	30 sept. 2009
Chiffre d'affaires	16 569 \$	16 446 \$	51 264 \$	51 333 \$
Écart	0,7%		(0,1%)	
Écart attribuable aux magasins comparables	(0,6%)		(1,4%)	
BAIIA ^(b)	2 242 \$	2 188 \$	6 614 \$	8 027 \$
Écart	2,5%		(17,6%)	
% des produits tirés de l'optique	13,5%	13,3%	12,9%	15,6%
Bénéfice net attribué aux actionnaires / porteurs de parts ^(c)	1 072 \$	824 \$	2 204 \$	3 861 \$
Écart	30,1%		(42,9%)	
Bénéfice net par action ou part ^(c)				
De base et dilué	0,11 \$	0,08 \$	0,22 \$	0,39 \$
Liquidités provenant de l'exploitation	2 373 \$	2 966 \$	6 407 \$	9 238 \$
Dépenses en immobilisations ^(d)	415 \$	597 \$	4 071 \$	3 975 \$
Émissions de parts			123 \$	951 \$
Augmentation (diminution) de la dette nette ^(e)	(487 \$)	(578 \$)	1 233 \$	(1 551 \$)
Distribution en espèces par action ou part ^(f)	0,15 \$	0,163 \$	0,312 \$	0,488 \$
Distributions, dividendes et impôts afférents ^(f)	1 503 \$	1 518 \$	3 080 \$	4 495 \$
En fin de période				
Actif total ^(g)			47 846 \$	38 028 \$
Dette à long terme ^(e)			10 537 \$	9 911 \$
Nombre de magasins			64	63

- Bien que la troisième période comptable intermédiaire du Fonds se terminait le 30 septembre 2009, la période comptable intermédiaire de la filiale antérieure, aussi appelée Lunetterie New Look Inc, se terminait le dernier samedi de septembre 2009. En conséquence, chaque trimestre comparé comprend 13 semaines d'exploitation et chaque période cumulative comprend 39 semaines d'exploitation.
- Se reporter à la rubrique BAIIA ci-dessous pour une définition et des commentaires sur le BAIIA.
- Les écarts du bénéfice net et du bénéfice net par action par rapport à l'année dernière sont expliquée dans la rubrique *Résultats d'exploitation*.
- Les dépenses en immobilisations en 2010 concernent principalement l'ajout d'un magasin et l'opération de conversion avec Sonomax. Les montants mentionnés ci-dessus incluent des dépenses financées par prise à charge de dettes et les soldes de prix d'achat. Se référer à la rubrique *Liquidités* pour une conciliation des dépenses en immobilisations affectant les flux de trésorerie et les dépenses totales en immobilisations.
- La dette nette correspond à la dette à long terme, y compris les soldes de prix d'achat d'actifs, et les emprunts bancaires à court terme nette de la variation de la trésorerie.
- Les montants de distributions et de dividendes mentionnés ci-dessus réfèrent aux montants déclarés pour la période. La distribution a été versée mensuellement depuis la création du Fonds en mai 2005 jusqu'à sa conversion en société par actions en mars 2010. La politique de New Look est de déclarer des dividendes trimestriels à compter de mai 2010.
- L'augmentation de l'actif total pour les 12 derniers mois reflète, entre autres, l'ajout d'un magasin, la rénovation de magasins ainsi que l'opération de conversion avec Sonomax.

CONTEXTE

Le rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de New Look, de son prédécesseur, le Fonds, et de l'ancienne filiale portant également le nom Lunetterie New Look Inc., ainsi que de ceux d'une entité à détenteur de droits variables («EDDV»). La part des actionnaires sans contrôle apparaissant aux résultats financiers représente la part de l'EDDV dans le bénéfice et l'actif.

À moins que le contexte exige plus de précision, une référence à New Look dans ce rapport de gestion inclut une référence à l'ancienne filiale du Fonds et à la nouvelle entité résultant de la conversion du Fonds en société par actions.

Conversion du Fonds en société par actions

Le Fonds était une fiducie à capital variable et à but restreint non constitué en société et établie en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 15 mars 2005. Le Fonds avait pour but de détenir des titres de l'ancienne New Look, une société exerçant ses activités dans le secteur des services de l'optique. Les parts du Fonds étaient inscrites à la Bourse de Toronto (BCI.UN).

New Look résulte de la conversion du Fonds en société par actions en date du 2 mars 2010, suite à un arrangement régi par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'arrangement a impliqué le Fonds, sa filiale antérieure ainsi que Sonomax santé auditive Inc. («Sonomax»). L'arrangement a été approuvé par les porteurs de parts du Fonds et les détenteurs d'actions échangeables de l'ancienne entité New Look lors

Rapport de gestion



Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

d'une réunion spéciale tenue le 26 février 2010. Il a par la suite été ratifié par la Cour Supérieure du Québec. Par conséquent, la nouvelle entité New Look a pris la relève de la filiale du Fonds dans le domaine de l'optique en plus d'exercer des activités de distribution de protecteurs auditifs.

Motif et avantages de la conversion

En 2007, le gouvernement fédéral a présenté une nouvelle législation concernant les «entités intermédiaires de placement déterminées», tel le Fonds, imposant de nouveaux impôts sur les distributions et autres restrictions. Ces dispositions seront en vigueur en 2011. En même temps, les règles fiscales permettent la conversion d'une fiducie en société par actions sans imposition immédiate si la conversion est complétée avant 2013. Le Fonds a étudié plusieurs options et a conclu qu'à la suite de ces nouvelles règles, le retour à une structure de société par actions avant 2011 était la meilleure alternative.

De plus, depuis plusieurs années, New Look étudiait diverses opportunités pour étendre sa gamme de produits et services dans ses magasins d'optique tout en surveillant les tendances de l'industrie aux niveaux canadien et international. Il en a résulté que la direction a entamé des discussions avec Sonomax, une compagnie basée à Montréal, désirant vendre une partie de son entreprise de distribution afin de poursuivre sa stratégie annoncée antérieurement de devenir une société de développement de produits et de concession de licences. Le 21 janvier 2010, un plan d'arrangement a été signé avec Sonomax afin d'atteindre l'objectif de reconversion en société par actions et, par la même occasion, étendre la gamme de produits et services de New Look.

Les avantages clés de la conversion du Fonds en société par actions comprennent :

- Un plus grand accès aux marchés des capitaux propres et un accroissement de l'intérêt des investisseurs dans les actions de New Look compte tenu de l'importance décroissante du marché des fiducies de revenu;
- Les actifs et les appareils de protection auditive de Sonomax sont un complément aux produits et services de lunetterie vendus dans les magasins de détail du réseau de New Look;
- L'arrangement a constitué un moyen efficace et efficient de convertir une fiducie de revenu en société par actions sans incidence fiscale défavorable pour le Fonds, les porteurs de parts ou les porteurs d'actions échangeables de New Look;
- La conversion a entraîné une structure de capital simplifiée et plus efficiente par l'élimination des actions échangeables de New Look; et
- New Look a acquis des actifs d'impôts futurs.

Détails de la conversion

L'arrangement et des opérations ultérieures ont donné lieu aux résultats suivants :

- Chaque part du Fonds et chaque action échangeable de New Look ont été remplacées à parité numérique par des actions ordinaires de la nouvelle entité New Look;
- Les anciens fiduciaires et dirigeants du Fonds (ainsi que de l'ancienne New Look) sont devenus les administrateurs et les gestionnaires de la nouvelle entité New Look;
- La nouvelle entité New Look détient les actifs et l'entreprise de l'ancienne New Look et en continue l'exploitation. Elle détient aussi une licence de distribution de protecteurs auditifs de même que des stocks et l'ameublement qui s'y rapportent;

- L'investissement dans Sonomax est de 1 740 000 \$, soit 1 566 000 \$ en trésorerie et 174 000 \$ en actions privilégiées rachetables au cours des deux prochaines années;
- Les actions ordinaires de la nouvelle entité New Look sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole BCI. La conversion n'a causé aucune dilution du nombre d'actions par rapport au nombre de parts et d'actions échangeables en cours immédiatement avant la conversion ni aucun changement dans les participations respectives des porteurs de parts du Fonds et des détenteurs d'actions échangeables de l'ancienne New Look;
- Les options d'achat de parts du Fonds ont été remplacées par des options d'achat d'actions de la nouvelle entité New Look avec les mêmes conditions que celles prévalant en vertu du régime d'options du Fonds;
- Pour fins comptables, la nouvelle entité New Look est la continuité du Fonds. La valeur aux livres des actifs et des passifs du Fonds est devenue la valeur aux livres de la nouvelle entité New Look.

Dans le cadre de la restructuration, la politique du Fonds de déclarer des distributions mensuelles a été remplacée par la politique de New Look de déclarer des dividendes trimestriels. Le taux trimestriel initial a été établi à 0,15 \$ (0,60 \$ par année), sujet aux résultats d'exploitation en cours, à l'état du marché de l'optique et d'autres facteurs normalement associés à la déclaration de dividendes par une société. Ces dividendes seront généralement admissibles aux crédits d'impôts pour dividendes pour les particuliers résidant au Canada. En 2009, environ seulement 36 % des distributions du Fonds étaient composées de dividendes. Un dividende «de transition» couvrant la période du 3 mars au 27 mars 2010 au montant de 0,05 \$ a été payé le 31 mai 2010 aux actionnaires inscrits au 21 mai 2010. Un autre dividende de 0,15 \$ par action a été payé le 31 août 2010.

Les détails de la conversion sont publiés dans une circulaire d'information datée du 29 janvier 2010 et déposée par le Fonds sur SEDAR à www.sedar.com. La circulaire d'information est aussi disponible sur le site internet de New Look à www.newlook.ca.

Information générale

Le présent rapport de gestion contient au besoin des énoncés prospectifs, des commentaires et analyses, fournis dans le but d'aider le lecteur à voir l'entreprise du point de vue de ses dirigeants.

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans ce rapport est exprimée en dollars canadiens et est établie suivant les principes comptables généralement reconnus («PCGR») au Canada. Vous devriez lire ce rapport à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires pour la période terminée le 25 septembre 2010 et des états financiers consolidés vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Des renseignements additionnels sur le Fonds et New Look sont disponibles sur le site Web www.newlook.ca. Les documents d'information continue du Fonds et de New Look, y compris les rapports de gestion annuels et trimestriels, les états financiers annuels et trimestriels, les états financiers vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les formulaires de procuration, les circulaires d'information et les divers communiqués de presse émis par le Fonds et New Look sont également disponibles par le truchement du système SEDAR sur le site www.sedar.com.

NOTRE ENTREPRISE

New Look est un chef de file dans l'Est du Canada dans les produits et services d'optique. Au 25 septembre 2010, son réseau comprenait 64 magasins dont 57 sont situés dans les principales villes du Québec alors que sept de ces magasins desservent la région d'Ottawa, en Ontario. New

Rapport de gestion

Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Look exploite un laboratoire de transformation complète de verres, lequel est situé à Ville St-Laurent au Québec.

New Look vend ses produits et services par le truchement de succursales de détail lui appartenant.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés intermédiaires de New Look pour la période terminée le 25 septembre 2010 ont été approuvés par les membres du conseil d'administration sur la recommandation du comité de vérification.

CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires de New Look pour la période de 39 semaines terminée le 25 septembre 2010 sont conformes aux conventions comptables et méthodes d'application décrites dans les états financiers consolidés vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 à l'exception des éléments traités ci-dessous.

Regroupement d'entreprises et présentation des états financiers consolidés

New Look a adopté de façon anticipée, à compter de l'exercice 2010, la nouvelle norme traitant des regroupements d'entreprises, laquelle sera obligatoire en 2011 avec l'adoption des normes internationales d'information financières (« IFRS ») et s'appliquera de toute façon rétroactivement à 2010. La direction a déterminé que l'impact principal de cette nouvelle norme est la comptabilisation en charge des coûts d'acquisition dans les périodes où ils sont encourus au lieu d'être capitalisés en tant que partie du coût d'acquisition.

Avec l'adoption anticipée de cette nouvelle norme, New Look a dû aussi adopter une nouvelle présentation des états financiers. Pour cette raison, la part des actionnaires sans contrôle au bilan a été reclassée de la section des passifs à la section des capitaux propres et l'état des résultats indique maintenant une répartition du bénéfice net entre les actionnaires sans contrôle et les autres actionnaires au lieu de déduire la part sans contrôle dans le calcul du bénéfice net.

Nouvelles périodes comptables

La nouvelle entité New Look a adopté les périodes comptables déjà utilisées par l'ancienne New Look, c'est-à-dire les derniers samedis de mars, juin, septembre et décembre. Ainsi, l'exercice financier de 2010 de la nouvelle entité New Look se terminera le 25 décembre 2010 et chaque trimestre comptera 91 jours. Quoique le Fonds utilisait des périodes correspondant aux trimestres civils et à l'année civile, les chiffres comparatifs figurant à l'état des résultats et dans les notes reflètent en fait les activités de l'ancienne New Look, lesquelles étaient inscrites en fonction de ses périodes comptables.

CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES À VENIR

Plan de conversion aux normes internationales d'information financière (IFRS)

Le Conseil des normes comptables a adopté les IFRS à titre de PCGR pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. L'adoption des IFRS est obligatoire pour les exercices financiers commençant le ou après le 1^{er} janvier 2011. Une règle transitoire stipule que les entités qui communiquent leur information financière pour une période dont la date de clôture ne coïncide pas avec une fin de mois, par exemple dans le cas d'un exercice de 52 semaines ou 53 semaines, doivent appliquer les IFRS à compter de la période dont la date d'ouverture est la plus près du 1^{er} janvier 2011. Comme l'exercice financier de New Look se termine le dernier samedi de décembre, la direction a conclu que les IFRS s'appliqueront à compter du 26 décembre 2010. Comme les montants comparatifs doivent

aussi refléter les IFRS, la date de transition sera en fait le 1^{er} janvier 2010 dans le cas de New Look.

Le plan de conversion, commencé en 2007, inclut les éléments suivants :

- Désignation d'une personne ayant reçu une formation expresse sur les IFRS et qui rend compte formellement au chef de la direction financière;
- Identification des points importants pouvant être affectés par la conversion aux IFRS;
- Analyse d'impact, c'est-à-dire identification des changements requis aux politiques comptables actuelles, systèmes d'informations et contrôles internes actuels;
- Implantation des changements requis aux politiques comptables, systèmes d'information et contrôles internes si nécessaire;
- Information régulière au comité de vérification.
- En 2010, préparation d'états financiers IFRS simulés afin d'identifier les exigences détaillées des nouvelles normes.

Les points identifiés comme requérant une attention particulière sont les suivants :

- *Crédit reporté.* Un crédit reporté de 9 004 000 \$ a été enregistré en 2010 conformément aux recommandations contenues dans l'abrégié du CPN 110, *Comptabilisation des économies d'impôts futurs acquises dans le cadre de certaines opérations d'acquisition qui ne constituent pas des regroupements d'entreprises*, du Comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut canadien des comptables agréés. Les IFRS ne comportent pas de normes ou de directives équivalentes. New Look continue ses recherches pour comptabiliser adéquatement ce crédit reporté en conformité avec les IFRS.
- *Part des actionnaires sans contrôle.* Les nouvelles exigences des IFRS concernant la part des actionnaires sans contrôle ont en fait été adoptées de façon anticipées en 2010. Voir les *Conventions comptables* mentionnées plus haut.
- *Réévaluation d'immobilisations corporelles.* Les IFRS permettent la réévaluation de tels actifs à leur juste valeur. À ce stade-ci, la direction n'a pas l'intention d'adopter une politique de réévaluation des actifs à leur juste valeur, entendu que ces actifs sont principalement composés d'améliorations locatives et d'immobilisations dont la valeur décroît avec l'usage et le temps.
- *Amortissement des composantes des immobilisations corporelles.* Les IFRS requièrent l'amortissement des immobilisations corporelles en fonction de la vie utile des principales composantes. La direction ne voit aucun problème à appliquer ce principe.
- *Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie.* Pour les besoins du test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie tel que prescrit par les PCGR, la direction considère tous ses magasins comme une seule unité d'exploitation entendu que tous les magasins ont les mêmes caractéristiques économiques. Les IFRS requièrent des tests de dépréciation d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie pour chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie de l'acquéreur susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise concerné. Bien que les deux approches puissent produire des résultats différents, la direction ne prévoit pas, à ce stade, une moins-value des écarts d'acquisitions et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie.
- *Coûts d'emprunt.* Les coûts d'emprunt sont présentement comptabilisés en charges dans la période où ils sont courus. Selon les IFRS, les coûts d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié devront faire partie du

Rapport de gestion

Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

coût de cet actif. Ils ne pourront pas être passés en charge. Un actif qualifié nécessite une « période de temps significative » avant d'être prêt pour son usage ou sa vente pour lequel il a été prévu. Les actifs suivants peuvent être des actifs qualifiés : stocks, usines, actifs incorporels, immeubles de placement. Comme la durée de construction d'un nouveau magasin est habituellement de six semaines et que le temps de production de lentilles est moins d'une semaine, la direction considère que ces périodes ne sont pas significatives. En conséquence, la direction ne capitalisera pas les coûts d'emprunt liés à la construction de nouveaux magasins et la production de lentilles.

- *Information sectorielle.* La position actuelle de la direction aux fins des PCGR de considérer toutes les activités de New Look comme un seul secteur d'exploitation est maintenue pour les besoins des IFRS.
- *Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010.* Pour le moment, la direction ne prévoit pas de changement dans les chiffres du bilan d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010, lequel devra être présenté en tant que données comparatives dans les états financiers pour 2011.
- *Format du bilan.* Selon les IFRS, l'état de la situation financière (bilan) présente habituellement des actifs non courants avant les actifs courants, les passifs non courants avant les passifs courants, et les capitaux propres avant les passifs. Une entité peut choisir une présentation différente. À ce jour, la direction entend continuer de présenter les actifs, les passifs et les capitaux propres dans l'ordre couramment en usage en Amérique du Nord.
- *État des flux de trésorerie.* Les intérêts payés sont actuellement présentés en tant que diminution des entrées de liquidités liées aux activités d'exploitation et les distributions et dividendes sont présentés en tant qu'activités de financement. Les IFRS exigent que chacune de ces transactions soient classées de façon permanente d'une période à l'autre dans les activités d'exploitation ou les activités de financement. La direction a l'intention de présenter les intérêts, les distributions et dividendes versés avec les activités de financement.
- *Nouvel état des variations de capitaux propres.* Les IFRS requièrent la présentation de l'état des variations de capitaux propres. En fait, ce nouvel état remplacera l'état du déficit ainsi que les notes sur la variation des valeurs comptables des parts, des actions échangeables et du surplus d'apport.
- *État du résultat global (état du résultat étendu).* Les IFRS requièrent la présentation d'une analyse des charges comptabilisées dans le résultat en utilisant une classification basée soit sur leur nature, soit sur leur fonction, en choisissant celle qui fournit les informations fiables et les plus pertinentes. À ce stade, la direction tend à utiliser ce que les IFRS appellent la méthode du « classement par fonction » ou « coût des ventes », c'est-à-dire un classement selon la fonction des dépenses comme le coût des ventes ou, par exemple, le coût des activités administratives. Les IFRS requièrent également qu'une société utilisant le classement par fonction communique de l'information additionnelle sur la nature des dépenses, incluant les dépenses d'amortissement et le coût des avantages sociaux des employés. La direction ne voit pas de problème à se conformer à ces exigences.
- *Baux.* La plupart des baux auxquels New Look est partie (comme locataire) sont des contrats de location-exploitation selon les PCGR. New Look est aussi locataire en vertu de contrats de location-acquisition (lesquels sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs) venant à échéance en 2010. Selon les IFRS, les baux seront classés en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement. À ce stade, la direction a conclu que les contrats de location types pour les magasins, le laboratoire et les locaux administratifs seront traités comme des contrats de location simple,

dont la présentation sera très similaire à la présentation actuelle des contrats de location-exploitation.

- *Provisions pour passifs.* Les IFRS sont considérés comme ayant un seuil inférieur aux PCGR pour l'enregistrement d'une provision en tant que passif. La direction continue d'étudier l'impact possible de ce seuil inférieur.
- *Paiement fondé sur des actions.* Cette rubrique comprend une rémunération sous forme d'options comme le fait New Look. Aux fins de comptabiliser la juste valeur de telles options dont les droits s'acquièrent par tranches à différentes dates, les IFRS requièrent de traiter et d'évaluer chaque tranche comme une transaction distincte. Selon les PCGR, une entité peut choisir de mettre en commun de telles options et en déterminer la juste valeur en se basant sur la durée de vie moyenne des options. La direction croit qu'un tel changement n'aura pas d'impact significatif sur l'état des résultats et le bilan.
- *Résultat par part.* La direction a conclu que le calcul du résultat par part, de base et dilué, sera le même sous les IFRS que sous les PCGR.
- *Exemptions de l'application rétrospective complète des IFRS.* Pour des raisons d'ordre pratique, la direction entend choisir les exemptions suivantes de l'application rétrospective complète des IFRS :
 - Les regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} janvier 2010 ne seront pas réévalués;
 - Les paiements fondés sur les actions (soit les options sur les parts dans le cas du Fonds) dont les droits sont acquis avant le 1^{er} janvier 2010 ne seront pas réévalués.

Somme toute à ce stade-ci, la direction ne prévoit pas de changement significatif au calcul du bénéfice net. Le montant des entrées de liquidités provenant des opérations augmentera en raison du reclassement des dépenses d'intérêts aux activités de financement.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a atteint 16,6 millions au troisième trimestre de 2010, une augmentation de 0,7 % par rapport au troisième trimestre de 2009. Le revenu des magasins comparables a diminué de 101,000 \$, soit 0,6 %, alors que les autres magasins ont apporté un revenu de 525 000 \$. Les magasins comparables sont ceux ouverts avant 2009.

La diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables au troisième trimestre de 2010 reflète l'impact net de la diminution du prix de vente moyen des lunettes et de l'augmentation du nombre d'unités vendues. Malgré l'augmentation significative du nombre de lunettes vendues, les revenus additionnels en provenant n'ont pas suffi pour atteindre le niveau de revenus de 2009.

Pour la période cumulative de 39 semaines terminée le 25 septembre 2010, le chiffre d'affaires a été de 51,3 millions \$, en baisse de 0,1 % par rapport à la période correspondante de 2009, les revenus des magasins comparables ayant diminué de 1,4 %. Les résultats pour la période de 39 semaines ont été affectés de façon négative par le deuxième trimestre où les ventes des magasins comparables ont diminué de 5,2 %.

Rapport de gestion

Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Coût des ventes

Le coût des ventes se résume comme suit :

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Montants inclus dans le coût des matériaux, main d'œuvre directe et des frais d'exploitation, de vente et d'administration	7 843	7 698	24 118	22 919
<i>% du chiffre d'affaires</i>	47,3%	46,8%	47,0%	44,6%
Montants inclus dans l'amortissement	237	229	688	688
	8 080	7 927	24 806	23 607

Les matériaux utilisés et reflétés dans le coût des ventes comprennent principalement les montures, les lentilles et les fournitures de production. Les gains et pertes de change liés aux marchandises vendues sont inclus dans le coût des ventes. Ce dernier comprend aussi les frais d'exploitation du laboratoire et du centre de distribution de même que le coût des services professionnels requis pour la production des lentilles et l'ajustement des lunettes selon les besoins des consommateurs. L'amortissement des biens utilisés à ces fins est également attribué au coût des ventes.

Le ratio du coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe et des frais d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires a augmenté de 0,5 % au troisième trimestre de 2010 par rapport à l'an passé.

Le ratio a augmenté de 2,4 % pour la période de 39 semaines de 2010 par rapport à l'année dernière. L'augmentation est principalement attribuable aux coûts plus élevés de production de lentilles au cours des deux premiers trimestres de 2010 de même qu'aux coûts plus élevés des services professionnels requis pour la production des lentilles et l'ajustement des lunettes selon les besoins des consommateurs. La hausse des coûts de production de lentilles a découlé de la nécessité d'externaliser la production durant l'installation et le rodage d'une deuxième chaîne de production HD, ce qui a été complété au troisième trimestre.

La composante amortissement du coût des ventes était identique ou presque au cours des périodes comparées, étant donné l'utilisation de la méthode d'amortissement linéaire.

Autres frais d'exploitation

Les autres frais d'exploitation comprennent les frais d'occupation, les frais de vente et les frais généraux des magasins, de même que les dépenses de marketing et d'administration générale. Les montants impliqués sont les suivants :

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Autres frais d'exploitation	6 484	6 560	20 532	20 387
<i>% du chiffre d'affaires</i>	39,1%	39,9%	40,1%	39,7%
<i>Écart</i>	(76)		145	

Le troisième trimestre de 2010 a bénéficié d'une diminution des frais généraux du siège social, ce qui a compensé pour les frais salariaux additionnels des magasins, y compris celui ajouté durant l'année. Pour la période cumulative de 39 semaines, l'augmentation des autres frais d'exploitation est attribuable principalement à l'augmentation générale des salaires, des frais de marketing et des frais d'occupation.

BAIIA

New Look définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, nets des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut aussi tout gain ou perte sur change (sauf si le gain ou la perte se rapporte au coût des ventes), les gains et pertes liés aux placements de portefeuille antérieurs, les charges de rémunération sous forme d'options et le coût de conversion en société par actions.

Le BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada. Il peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. New Look croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation.

Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie lesquels sont déterminés selon les PCGR. Le bénéfice net et le BAIIA sont conciliés comme suit :

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net	1 079	831	2 226	3 883
Amortissement	995	843	2 800	2 385
Frais financiers, nets des revenus d'intérêts	105	77	274	330
Rémunération sous forme d'options	25	39	72	119
Perte nette (gain net) de change		115	(15)	224
Coût de conversion en société par actions			853	
Recouvrement de frais liés aux placements de portefeuille antérieurs				(36)
Impôts sur les bénéfices	38	283	404	1 122
BAIIA	2 242	2 188	6 614	8 027
<i>Écart en \$</i>	<i>54</i>		<i>(1 413)</i>	
<i>Écart en %</i>	<i>2,5%</i>		<i>(17,6%)</i>	
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>13,5%</i>	<i>13,2%</i>	<i>12,9%</i>	<i>15,6%</i>

L'augmentation du BAIIA au troisième trimestre de 2010 par rapport à l'année dernière provient principalement de la diminution des frais généraux du siège social. L'impact négatif sur le BAIIA pour la période de 39 semaines est causé par les résultats du deuxième trimestre de 2010.

Amortissement

Les charges d'amortissement ont varié comme suit :

Périodes terminées en septembre	13 semaines		13 semaines	
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Amortissement d'immobilisations corporelles	776	766	2 273	2 175
Amortissement des actifs incorporels	219	77	527	210
	995	843	2 800	2 385

Rapport de gestion

Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

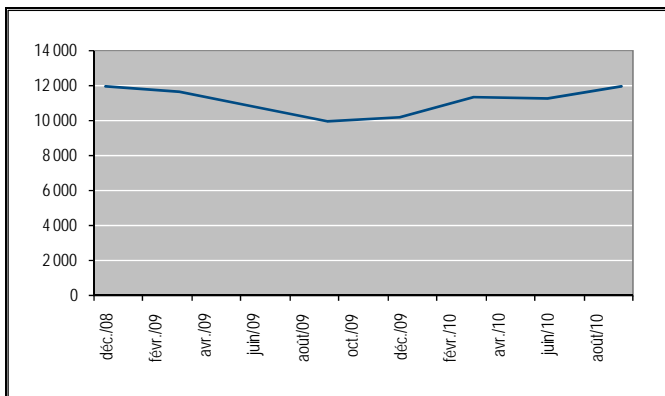
La variation des charges d'amortissement des immobilisations corporelles reflète les ajouts et rénovations continus des magasins ainsi que l'ajout d'équipement pour le laboratoire et les magasins. L'augmentation des charges d'amortissement des actifs incorporels reflète l'acquisition en mars 2010 de droits de distribution de protecteurs auditifs. La valeur aux livres de ces droits, établie à 1,02 millions \$, est amortie sur une période de 24 mois débutant en avril 2010.

Frais financiers, nets des revenus d'intérêts

Le tableau suivant affiche les principaux éléments des frais financiers de même que les revenus d'intérêts pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 par rapport aux périodes correspondantes de 2009.

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	84	48	219	236
Intérêts sur emprunts bancaires et autres intérêts	7	16	11	54
	91	64	230	290
Frais financiers	14	14	46	45
Revenus d'intérêts		(1)	(2)	(5)
	105	77	274	330

Le graphique suivant démontre le solde total de la dette à long terme et de la dette à court terme depuis le début de 2009.



Les intérêts sur la dette à long terme ont augmenté au troisième trimestre de 2010 par rapport à l'année dernière en raison d'emprunts de 3,7 millions \$ en 2010. Ces emprunts ont servi à financer des dépenses en immobilisations totalisant 4,1 millions \$ en 2010.

Cumulativement, les frais d'intérêts ont diminué en 2010 par rapport à l'année dernière parce que certaines dettes comportant un taux d'intérêt approximatif de 9 % ont été remboursées alors que de nouveaux emprunts portaient intérêt à un taux moindre.

Au 25 septembre 2010, 92 % de la dette portait intérêt à un taux variable de 3,7 %.

Les frais de financiers sont composés principalement de commissions d'attente ainsi que des frais courus pour la révision des facilités de crédit. Les revenus d'intérêts n'ont pas été significatifs entendu que les fonds générés par l'exploitation ont été investis en immobilisations, distribués ou utilisés pour rembourser la dette. Tout montant réservé pour payer des dividendes comporte un taux d'intérêt très bas.

Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change sont dus à la fluctuation du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien sur les actifs et passifs libellés en ces devises ainsi qu'aux contrats de change. Les principales composantes de ces actifs et passifs au 25 septembre 2010 étaient les suivantes :

Trésorerie	USD	46
Comptes fournisseurs	USD	865
Contrats de change (passif)	CAD	32

Les gains et pertes de change liés au coût des marchandises vendues sont reflétés dans le coût des ventes; la perte nette en provenant s'est élevée à 23 000 \$ au troisième trimestre et 68 000 \$ pour la période de 39 semaines terminée le 25 septembre 2010. D'autres gains et pertes de change sont montrés séparément à l'état des résultats; dans la période de 39 semaines de 2010, ils représentent un gain net de 15 000 \$, principalement composé de la variation de la valeur non réalisé de contrats de change.

Au début de 2009, la direction a établi une politique visant à couvrir par des contrats de change approximativement 50 % des achats en dollars américains prévus pour les prochains douze mois. Au 25 septembre 2010, des contrats de change pour l'achat de 1,2 million \$ US à un taux moyen de 1,054 étaient en cours, alors que le cours au comptant était à 1,05. Comme la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, les changements de juste valeur des contrats de change sont comptabilisés dans les résultats.

Coûts de conversion en société par actions

Les coûts de conversion du Fonds en société par actions se rapportent principalement aux frais juridiques engendrés par la préparation de documents complexes et volumineux concernant le plan d'arrangement ainsi que les diverses étapes de restructuration. Ils incluent aussi des frais provenant de la Bourse de Toronto, des frais comptables, des frais d'impression ainsi qu'une assurance responsabilité couvrant les actes antérieurs du Fonds. Ces coûts représentent 853 000 \$ pour la période de 39 semaines de 2010.

Impôts sur les bénéfices

Le Fonds était une fiducie de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, son revenu n'était pas assujéti à l'impôt dans la mesure où il était distribué aux porteurs de parts. Puisque tous ses revenus ont été distribués, le Fonds n'a pas eu de revenu imposable depuis son début en 2005 jusqu'à sa conversion en société par actions le 2 mars 2010.

La charge d'impôts se rapporte essentiellement à l'ancienne New Look et à la nouvelle entité New Look. Le changement le plus important survenu le 2 mars 2010 est la cessation de la déduction des intérêts antérieurement versés au Fonds dans le calcul du revenu aux fins des impôts de l'ancienne New Look. Cette déduction n'est désormais plus disponible à la nouvelle entité.

Le taux d'imposition effectif applicable à la nouvelle entité New Look est approximativement de 3 % après l'amortissement du crédit reporté décrit à la note 7 des états financiers intermédiaires pour le troisième trimestre de 2010. Ce crédit reporté provient de la transaction avec Sonomax en mars 2010 résultant en l'acquisition d'actifs d'impôts futurs reliés à l'équivalent de 30 millions \$ en pertes fiscales. La charge de 404 000 \$ dans la période de 39 semaines de 2010 tient compte de la radiation d'actifs d'impôts futurs cumulés avant la conversion du Fonds en société par actions, lesquels ont été annulés à la suite de la conversion.

Rapport de gestion

Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Bénéfice net

Les montants de bénéfice net du troisième trimestre et de la période de 39 semaines terminés le 25 septembre 2010 se comparent aux périodes correspondantes de 2009 comme suit :

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Bénéfice net attribué aux actionnaires / porteurs de part	1 072	824	2 204	3 861
Écart en \$	248		(1 657)	
Écart en %	30%		(43%)	
% du chiffre d'affaires	6,5%		4,3%	
Bénéfice net par action ou part, de base et dilué	0,11	0,08	0,22	0,39

L'augmentation du bénéfice net au troisième trimestre de 2010 par rapport à l'année dernière est principalement attribuable à la diminution de la charge d'impôts discutée précédemment.

La diminution du bénéfice net cumulatif a essentiellement été causée par la diminution des revenus et du BAIIA au deuxième trimestre et les charges non récurrentes de conversion du Fonds en société par action. Bien que la période cumulative ait bénéficié en partie de la réduction des charges d'impôts engendrée par l'amortissement du crédit reporté lié à l'acquisition de Sonomax, elle a aussi été affectée par la radiation d'actifs d'impôts futurs de l'ordre de 196 000 \$, tel que décrit sous la rubrique précédente.

Parmi les mesures prises pour redresser la performance insatisfaisante du deuxième trimestre, la direction a lancé la promotion «2 pour 1» et on s'attend à ce qu'elle augmente les revenus et le BAIIA au quatrième trimestre.

Pour plus de certitude, il y a lieu de rappeler que la conversion en société par actions n'a pas engendré de dilution du capital compte tenu que les parts du Fonds et les actions échangeables de l'ancienne New Look ont été échangés à parité numérique contre des actions ordinaires de la nouvelle entité New Look.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant est un résumé des résultats trimestriels consolidés non vérifiés pour la période terminée le 25 septembre 2010 comparés aux résultats des trimestres correspondants pour la période terminée le 30 septembre 2009.

	Décembre		Mars		Juin		Septembre		4 trimestres	
	2009	2008	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits tirés de l'optique	17 625	14 468	17 312	16 743	17 383	18 144	16 569	16 446	68 889	65 801
% des produits annuels tirés de l'optique	26%	22%	25%	25%	25%	28%	24%	25%	100%	100%
BAIIA	2 939	1 738	2 524	2 502	1 848	3 337	2 242	2 188	9 553	9 765
% des produits tirés de l'optique	16,7%	12,0%	14,6%	14,9%	10,6%	18,4%	13,5%	13,3%	13,9%	14,8%
Gain (perte) de change	12	26	(7)	27	22	(136)		(115)	27	(198)
Coût de conversion en société par actions			757		96				853	
Bénéfice net attribué aux actionnaires / porteurs de parts	1 556	936	678	1 305	454	1 732	1 072	824	3 760	4 797
Bénéfice net par action ou par part ^(a)										
De base	0,16	0,10	0,07	0,13	0,05	0,17	0,11	0,08	0,38	0,48
Dilué	0,16	0,09	0,07	0,13	0,05	0,17	0,11	0,08	0,37	0,47
Distribution par part / dividende par action ^(b)	0,163	0,163	0,112	0,163	0,050	0,163	0,150	0,163	0,48	0,65

(a) Le bénéfice net par part ou par action pour une période de quatre trimestres peut ne pas correspondre au total des bénéfices nets par part ou par action entendu qu'un calcul distinct est fait pour chaque trimestre ou période totale.

(b) Les distributions déclarées au premier trimestre de 2010 couvrent la période du 1 janvier au 2 mars 2010, soit la date de conversion en société par actions. Un dividende de 0,05 \$ par action couvrant la période du 3 au 27 mars 2010 a été versé le 31 mai 2010.

Rapport de gestion

Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

LIQUIDITÉS

Le tableau suivant montre les principaux éléments du flux de trésorerie pour le troisième trimestre et la période de 39 semaines terminés le 25 septembre 2010 comparés aux périodes correspondantes de 2009 :

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Activités d'exploitation	2 110	1 875	5 459	7 430
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement	263	1 091	948	1 808
Entrées de liquidités provenant de l'exploitation	2 373	2 966	6 407	9 238
Investissement				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(415)	(597)	(2 331)	(2 661)
Opérations commerciales			(1 566)	(200)
Versements sur des soldes de prix d'achat	(5)		(237)	
Financement				
Variation des emprunts bancaires	(1 270)	(690)	(1 660)	(2 654)
Emprunts	2 005		3 705	1 000
Remboursement de la dette à long terme	(60)	(166)	(221)	(1 060)
Incitatifs à la location	45	45	90	154
Émission de parts			123	951
Distributions et dividendes	(1 503)	(1 497)	(3 560)	(4 398)
Impôts afférents aux dividendes		(249)	(185)	(742)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 170	(264)	565	(448)
Encaisse au début	234	294	839	478
Encaisse à la fin	1 404	30	1 404	30

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

L'augmentation des entrées de liquidités liées aux activités d'exploitation, avant la variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement reflète essentiellement la variation du bénéfice net. Pour la période cumulative, la diminution reflète aussi la variation du bénéfice net, y compris l'impact des coûts additionnels non récurrents causés par la conversion du Fonds en société par actions. Des liquidités ont été utilisées ou générées en 2010 en raison de la variation des éléments du fonds de roulement suivants:

	13 semaines	39 semaines
	\$	\$
Diminution des débiteurs	36	197
Recouvrement de crédit d'impôts pour R&D		146
Augmentation des stocks	(251)	(582)
Augmentation des frais payés d'avance	(49)	(281)
Augmentation des comptes créditeurs et frais courus	600	1 496
Diminution des impôts à payer	(73)	(28)
Augmentation de l'encaisse	263	948

Au troisième trimestre, l'augmentation des stocks est principalement attribuable à la hausse des produits en cours causée par la promotion «2 pour 1» lancée en août. L'augmentation des comptes créditeurs et des passifs courus reflète, entre autres, une augmentation des dépôts de clients relativement aux commandes en cours, de sommes reçues par New Look mais remboursables à un tiers, ainsi que l'augmentation saisonnière habituelle des comptes créditeurs.

Dans la période cumulative de 39 semaines, les stocks ainsi que les frais payés d'avance ont augmenté en raison de l'addition d'un magasin à Valleyfield, l'ajout de nouvelles collections dans tous les magasins, l'ajout d'une nouvelle chaîne de production au laboratoire ainsi qu'une augmentation des produits en cours. Ces ajouts ont été financés en partie par une augmentation des comptes créditeurs et des dépôts de clients relativement aux commandes en cours ainsi que de sommes reçues pour le compte d'un tiers. La diminution des comptes débiteurs et l'encaissement des crédits d'impôts pour la recherche et le développement ont eut aussi un impact favorable sur la trésorerie.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement au troisième trimestre de 2010, totalisant 415 000 \$, se rapportent principalement à la rénovation majeure d'un magasin. Les investissements antérieurs en 2010 comprennent la restructuration avec Sonomax, l'ajout d'un magasin à Valleyfield, l'ajout d'équipement au laboratoire ainsi que le renouvellement continu d'une partie de l'équipement informatique.

La restructuration avec Sonomax n'a pas seulement amené la conversion du Fonds en société par actions mais aussi l'acquisition d'une licence de distribution de protecteurs auditifs ainsi que du stock, de l'ameublement et des actifs d'impôts futurs. L'investissement de 1 740 000 \$ a été payé en argent sauf un solde de 174 000 \$ lequel a pris la forme d'actions privilégiées rachetables au cours des deux prochaines années. Ces actions sont assujetties à un contrat d'entiercement pour assurer le respect de certaines garanties.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les investissements dans des actifs à long terme et leur financement :

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Achat d'immobilisations corporelles	402	458	2 250	2 477
Transaction avec Sonomax, net du crédit reporté			1 740	
Actifs ajoutés par acquisitions d'entreprises, net de l'encaisse				1 314
Achat d'immobilisations incorporelles	13	139	81	184
	415	597	4 071	3 975
Prise à charge de dettes				476
Solde de prix d'achat			174	638
Montant déboursé, selon l'état des flux de trésorerie	420	597	4 134	2 861
Moins les paiements attribuables aux investissements d'années antérieures	(5)		(237)	
Total des dépenses en immobilisations	415	597	4 071	3 975

Rapport de gestion

Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Activités de financement

Les remboursements sur la dette à long terme ont été faibles en 2010 par rapport à l'année dernière, en raison du report de l'échéance des facilités de crédit « Evergreen » au 30 mai 2012. Ainsi, aucun remboursement de capital sur les avances reçues à même ce crédit ne sera exigé d'ici cette date. D'autres remboursements sur la dette à long terme ont été faits selon l'échéancier prévu.

La société a diminué sa dette bancaire à court terme de 1 660 000 \$ pour l'amener à zéro au cours de la période de 39 semaines de 2010. La dette antérieure découlait principalement de dépenses en immobilisations.

L'emprunt bancaire à long terme de 1,7 millions \$ fait dans le premier trimestre de 2010 à même le crédit Evergreen se rapportait principalement à la restructuration avec Sonomax. Un autre emprunt de 2,0 millions \$ a été fait au troisième trimestre de 2010 pour couvrir la majorité des dépenses en immobilisations encourues en 2010.

Les dividendes versés dans le troisième trimestre de 2010 couvrent le trimestre précédent. Le montant payé de 0,15 \$ par action ordinaire est basé sur un montant annuel de 0,60 \$ par action depuis la conversion du Fonds en société par actions le 2 mars 2010.

Les montants de distributions et de dividendes sur les actions échangeables antérieures étaient basés sur distribution annuelle de 0,65 \$ par part.

La plupart des nouveaux baux prévoient le paiement d'incitatifs par les propriétaires à New Look. Ces incitatifs ont représenté une source de liquidités de 90 000 \$ en 2010.

L'émission de parts à des administrateurs et des cadres suite à l'exercice d'options attribuées en vertu du régime d'options a représenté un encaissement de 123 000 \$ en 2010.

La dette à long terme a également augmenté en raison d'opérations hors caisse, soit le solde de 174 000 \$ lié à la restructuration avec Sonomax. Bien que ce solde soit sous la forme d'actions privilégiées, il est considéré comme une dette aux fins comptables parce qu'il est prévu que le montant sera remboursé au cours des deux prochaines années.

Impôt lié aux dividendes sur actions échangeables

Les dividendes sur les actions échangeables étaient assujettis à un impôt spécial de 50 %, en vertu de la Partie VI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Cet impôt est parfois décrit comme un « impôt anticipé » des sociétés puisqu'il cause dans une grande mesure une diminution des impôts, exigibles ou futurs, sur les bénéfices des sociétés. Pour le premier trimestre de 2010, la portion exigible de l'impôt qui n'a pas été compensée par une réduction correspondante de l'impôt exigible sur les bénéfices est estimée à 185 000 \$. Ce montant augmente les actifs d'impôts futurs car il est prévu qu'il réduira les impôts futurs, à l'exception d'un montant de 16 000 \$ qui ne sera pas recouvré et, par conséquent, est additionné au déficit. L'impôt de la partie VI.1 ne s'applique pas aux dividendes sur les actions ordinaires; ainsi aucun impôt n'est couru depuis la restructuration du 2 mars 2010.

Facilités de crédit

Les facilités de crédit ont été renouvelées le 22 juillet 2010.

Le principal changement est le report de l'échéance du crédit rotatif Evergreen au 30 mai 2012. De plus, 90 jours après la fin de chaque exercice financier, New Look aura l'option de prolonger l'échéance du crédit, sous réserve de l'approbation de la banque, d'une période additionnelle de 12 mois de façon à maintenir une période de rotation de 24 mois. Ainsi, le remboursement de toutes les avances faites en vertu du crédit Evergreen et totalisant 11 000 000 \$ en date du 25 septembre 2010 ne sera pas exigé avant le 30 mai 2012, et cette échéance pourra être reportée de nouveau.

Le montant du crédit Evergreen a été maintenu à 12 millions \$ et la marge de crédit d'exploitation pour financer les opérations courantes est passé de 4 millions \$ à 2,5 millions \$ à la demande de New Look. Une marge de crédit de 900 000 \$ (antérieurement 720 000 \$) est aussi disponible à New Look pour l'utilisation de produits financiers dérivés tels que les swaps d'intérêts.

Les avances provenant du crédit d'exploitation portent intérêt au taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,5 % à 1,0 % (antérieurement de 0,5 % à 1,5 %) selon le ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA. Les avances à taux variable faites à même le crédit Evergreen portent intérêt à un taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,75 % à 1,25 % (antérieurement 0,5 % à 1,25 %).

New Look peut toujours utiliser ses crédits par le biais d'acceptations bancaires. La commission d'acceptation révisée sur les avances à même la marge de crédit d'exploitation varie de 1,75 % à 2,25 % (antérieurement 1,5 % à 2,25 %) selon le ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA. La commission varie de 2,0 % à 2,5 % (antérieurement 1,5 % à 2,5 %) pour les avances faites à même le crédit Evergreen.

Au 25 septembre 2010, le solde des avances faites à même la marge de crédit d'exploitation était à zéro. À la même date, toutes les avances faites à même le crédit Evergreen étaient financées par le biais d'acceptations bancaires à un taux effectif de 3,7 %.

Les conditions imposées à New Look comprennent le respect de certains ratios tel que le ratio de couverture du service de la dette, lequel mesure la capacité de la société à payer le service de la dette ainsi que les frais d'occupation. Ce ratio était antérieurement utilisé pour mesurer la capacité de la société à payer le service de la dette. New Look respecte ce ratio nouvellement défini ainsi que les autres ratios requis par la banque.

Au 25 septembre 2010, les facilités de crédit utilisées et disponibles étaient comme suit :

	\$
Crédit utilisé	
Emprunts bancaires sur la marge de crédit	-
Avances sur le crédit Evergreen pour financer les actifs à long terme	11 000
Crédit disponible	3 417
Total des facilités de crédit	14 417

Rapport de gestion

Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Liquidités distribuables

Le Fonds calculait et présentait un état des liquidités distribuables en se basant sur des lignes directrices émises par l'Institut canadien des comptables agréés dans un guide intitulé *Liquidités distribuables normalisées des fiducies de revenu et autres entités intermédiaires*. La direction considère qu'en conséquence de la conversion du Fonds en société par actions, il n'est plus approprié de rapporter de telles liquidités distribuables.

Capacité de satisfaire les obligations

La direction détermine la capacité de New Look à satisfaire ses obligations en analysant les flux de trésorerie antérieurs et prévus, les ratios exigés par la banque aux fins des facilités de crédit, ainsi que d'autres ratios. Le tableau suivant résume les balises importantes utilisées par la direction ainsi que les performances en résultant.

		25 sept. 2010	31 déc. 2009
Balises		\$	\$
Éléments hors caisse du fonds de roulement ^(a)	Minimum de 1,0	1,0	1,1
Dette portant intérêt ^(b) sur la capitalisation totale ^(c)	Maximum de 0,5	0,40	0,36
		Quatre trimestres terminés le 25 sept. 2010	Quatre trimestres terminés le 31 déc. 2009
		\$	\$
Dette portant intérêt / BAIIA	Maximum de 2,0	1,1	0,8
Couverture du service de la dette et du loyer ^(d)	Minimum de 1,1	1,5	1,3

- Le ratio des éléments hors caisse du fonds de roulement est égal à : les actifs courants à l'exception de la trésorerie / les passifs courants à l'exception de l'emprunt bancaire et des versements sur la dette à long terme exigibles en-dedans d'un an.
- La dette portant intérêt correspond au total de la dette à long terme, y compris la portion remboursable à court terme, et de la dette bancaire à court terme en excédent de l'encaisse.
- La capitalisation totale correspond au total des capitaux propres, de la dette à long terme y compris la portion remboursable à court terme ainsi que les emprunts bancaires en excédent de l'encaisse.
- Le ratio de couverture du service de la dette et du loyer est égal à : BAIIAL moins les dividendes, les distributions, les rachats d'actions ou de parts et les impôts payés / la portion remboursable à court terme de la dette à long terme, les frais financiers ainsi que le loyer. Le BAIIAL est défini comme étant le BAIIA plus le loyer.

Tous les ratios sont à l'intérieur des balises établies par la direction et approuvées par le conseil d'administration et tous les ratios requis par la banque ont été respectés.

De plus, New Look fait constamment l'entretien et la mise à jour de ses magasins et installations de production afin de conserver et d'accroître les entrées de liquidités. Des 64 magasins en exploitation au 25 septembre 2010, 62 ont été rénovés ou construits au cours des six dernières années.

Les liquidités provenant de l'exploitation et les facilités de crédit sont jugées suffisantes pour satisfaire les besoins d'exploitation, les dépenses courantes en immobilisations, les dépenses en immobilisations liées à l'expansion, le remboursement de la dette à long terme, de même que les dividendes déclarés.

DISTRIBUTIONS ET DIVIDENDES

Le 19 mars 2010, le Fonds a versé une dernière distribution aux porteurs de parts inscrits au 28 février 2010 au pro rata du nombre de jours dans la période du 1^{er} février au 2 mars 2010, calculé sur une base annuelle de 0,65 \$ par part. Un dividende correspondant a aussi été versé sur les actions échangeables de New Look.

Suite à la conversion en société par actions, New Look a établi une politique de verser des dividendes trimestriels. Le premier dividende a été versé le 31 mai 2010 aux actionnaires inscrits au 21 mai 2010 pour la période transitoire du 3 au 27 mars 2010. Le dividende a été de 0,05 \$ par action, soit le douzième du montant annuel de 0,60 \$.

Conformément à la nouvelle politique, un dividende de 0,15 \$ par action a été payé le 31 août 2010 aux actionnaires inscrits au 21 août 2010. Le conseil d'administration a maintenu la base annuelle à 0,60 \$ par action et a ainsi déclaré un dividende de 0,15 \$ par action à être versé le 30 novembre 2010 aux actionnaires inscrits au 21 novembre 2010.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les objectifs et politiques relativement à la gestion des risques financiers sont décrits à la note 27 des états financiers consolidés de 2009.

Le risque de change lié à des actifs et passifs libellés en devises est décrit et commenté sous la rubrique *Gains et pertes de change*. En ce qui concerne l'achat de marchandises en devises, New Look est exposée au risque de fluctuations du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien. New Look ne peut pas toujours ajuster son prix de vente pour refléter la variation de ses coûts. Au début de 2009, la direction a établi une politique couvrant approximativement 50 % des achats faits en devises américaines prévus pour les douze prochains mois en utilisant des contrats de change. Bien que le résultat n'ait pas été favorable jusqu'à maintenant, le taux de change au comptant étant inférieur au taux contractuel, la direction maintient sa politique sur les contrats de change.

La plus grande partie de la dette à long terme porte un taux d'intérêt variable lequel a été avantageux pour New Look. Les facilités de crédit permettent à New Look d'utiliser des instruments de swap d'intérêts que la direction utilisera en temps approprié. New Look a aussi une entente bancaire qui lui permet de faire des emprunts par acceptations bancaires. La dette à long terme est présentement financée par une combinaison de d'acceptations bancaires et d'avances ordinaires à un taux effectif de 3,7 %, ce qui est favorable à New Look.

Le risque de crédit lié à l'activité de base de New Look n'est pas vraiment un problème car la politique générale est d'exiger un acompte lors de la prise de commande et le paiement du solde à la livraison du produit.

De plus, suivant l'arrangement avec Sonomax le 2 mars 2010, la nouvelle entité New Look est responsable des obligations de Sonomax qui existaient avant l'arrangement mais a droit à être indemnisée selon une entente avec Sonomax Technologies Inc. Plus de détails sont fournis dans la Notice annuelle de New Look datée du 18 mars 2010 et disponible sur le site www.sedar.com.

La gestion du risque de liquidités est couverte plus haut sous la rubrique *Liquidités*.

Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009.
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

ACTIONS ET OPTIONS EN CIRCULATION

Au 25 septembre 2010, New Look avait 10 023 732 actions ordinaires de catégorie A en circulation. Ce sont les seules actions comportant un droit de vote à l'assemblée des actionnaires et donnant droit à un dividende. Ces actions ont été émises, à parité numérique, en échange des parts du Fonds et des actions échangeables de l'ancienne New Look.

Au 25 septembre 2010, New Look avait aussi 174 000 actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation. Ces actions ont été émises dans le cadre de l'arrangement conclu le 2 mars 2010. Elles sont rachetables à 1 \$ chacune au cours des 24 prochains mois. Les porteurs de ces actions n'ont droit à aucun dividende et n'ont pas droit de vote. Pour fins comptables, ces actions privilégiées sont comptabilisées comme un passif. Un tiers des actions étaient rachetables en septembre 2010. Le rachat a été reporté jusqu'à ce que certaines conditions soient remplies.

Le 2 mars 2010, chaque option d'achat de parts du Fonds a été échangée pour une option d'achat d'actions de New Look. Le prix d'exercice égale la valeur au marché à la date d'attribution. Toutes les options en circulation ont un terme de cinq ans après leur date d'émission. Le nombre maximum de parts pouvant être émises à la suite de l'exercice d'options à un moment donné est égal à 10 % des parts émises et en circulation. Depuis le début de l'exercice 2010, 35 000 options d'achat de part ont été exercées à un prix moyen de 3,51 \$, 132 000 options à un prix d'exercice de 7,40 \$ ont été attribuées, et 50 000 options sont devenues échues à la suite du départ d'un membre de la direction. Au 25 septembre 2010, il y avait 650 467 options en cours à un prix d'exercice moyen de 6,85 \$.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités implantée en avril 2009 a pris fin le 30 avril 2010. Cette offre permettait au Fonds et, après la conversion, à New Look de racheter ses parts ou actions. La direction n'a pas renouvelé cette offre compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu de rachat de parts ou d'actions au cours des quatre premiers mois de 2010.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

La direction a la responsabilité de concevoir le contrôle interne à l'égard de l'information financière relative à New Look pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR au Canada. La direction a évalué qu'il n'y a pas eu, au cours du trimestre terminé le 25 septembre 2010, de changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

PERSPECTIVES

Dans le rapport précédent, la direction a fait état que les résultats modestes du deuxième trimestre ont été causés par des problèmes sérieux mais bien définis. Dans son engagement à ramener la rentabilité au niveau habituel, la direction a pris des décisions importantes comme le lancement en août dernier de la promotion «2 pour 1», laquelle aura un impact positif au quatrième trimestre.

L'ajout d'une deuxième chaîne de production HD en 2010 fait partie de nos efforts continuels d'adapter les nouvelles technologies dans notre laboratoire dans le but d'améliorer la productivité et la qualité de nos produits et offrir des produits et services à valeur ajoutée. Des engagements additionnels ont été pris pour ajouter du nouvel équipement au laboratoire au cours des cinq prochaines années.

New Look continue à mettre un accent soutenu sur ses projets d'expansion. En mars 2010, la société ouvrait un nouveau magasin à Valleyfield. Elle a présentement des engagements pour ouvrir trois autres magasins, dont un par l'acquisition d'une pratique. La relocalisation du magasin de Saint-Georges, Québec, est aussi prévue. Ainsi, la quasi-totalité des magasins du réseau auront été ajoutés ou renouvelés au cours des six dernières années. Avoir des magasins modernes et attrayants fait partie de notre chaîne de valeurs. Nos plans d'expansion continue comprennent également le développement du réseau, par le biais d'acquisitions, dans des marchés plus petits où l'offre en produits et services de l'optique peut être améliorée. De tels plans incluent aussi l'augmentation de notre part de marché pour les magasins existants dans les marchés du Québec et de l'Ontario ainsi que l'introduction de protecteurs auditifs dans certains magasins.

Les investissements en immobilisations et en stocks, budgétés pour la fin de 2010 et le début de 2011 dépassent les 2,1 millions \$.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport contient des énoncés prospectifs, lesquels impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs faisant en sorte que les résultats ou les faits réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus. Bien que la direction croie que les prévisions présentées dans ce rapport sont raisonnables, il n'y a aucune certitude qu'elles soient exactes.

5 novembre 2010

Lunetterie New Look Inc.
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

États financiers consolidés

Troisième trimestre
terminé le 25 septembre

2010

lunetterie
NEWLOOK
eyewear

Célébrant 25 ans de vision en 2010

Bénéfice net, résultat étendu et déficit consolidés



Non vérifié. En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part

Bénéfice net et résultat étendu consolidés				
Périodes terminées les (note 3)	13 semaines		39 semaines	
	25 sept. 2010	30 sept. 2009	25 sept. 2010	30 sept. 2009
	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	16 569	16 446	51 264	51 333
Coût des matériaux, main-d'œuvre directe et frais d'exploitation, de vente et d'administration	14 327	14 258	44 650	43 306
Bénéfice avant les éléments ci-dessous	2 242	2 188	6 614	8 027
Amortissement	995	843	2 800	2 385
Frais financiers, nets des revenus d'intérêts (note 4)	105	77	274	330
Rémunération sous forme d'options	25	39	72	119
	1 125	959	3 146	2 834
Bénéfice avant les éléments suivants	1 117	1 229	3 468	5 193
Gain net (perte nette) sur change		(115)	15	(224)
Frais de conversion en société par actions			(853)	
Recouvrement de frais liés à un placement de portefeuille antérieur				36
Bénéfice avant impôts	1 117	1 114	2 630	5 005
Impôts sur les bénéfices (note 12)	38	283	404	1 122
Bénéfice net et résultat étendu	1 079	831	2 226	3 883
Bénéfice net attribué à:				
Part des actionnaires sans contrôle	7	7	22	22
Actionnaires / porteurs de parts	1 072	824	2 204	3 861
	1 079	831	2 226	3 883
Voir les notes 4 et 5 pour d'autres informations sur les résultats consolidés				
Bénéfice net par action ou part (note 16)				
De base et dilué	0,11	0,08	0,22	0,39

Déficit consolidé				
Périodes terminées les	13 semaines		39 semaines	
	25 sept. 2010	30 sept. 2009	25 sept. 2010	30 sept. 2009
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(6 780)	(5 520)	(6 335)	(5 580)
Bénéfice net attribué aux actionnaires / porteurs de parts	1 072	824	2 204	3 861
Distributions aux porteurs de parts		(999)	(689)	(2 947)
Dividendes et impôts afférents (note 13)	(1 503)	(519)	(2 391)	(1 548)
Prime sur rachat de parts		(44)		(44)
Solde à la fin	(7 211)	(6 258)	(7 211)	(6 258)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

Flux de trésorerie consolidés

Non vérifié. En milliers de dollars

Périodes terminées les	13 semaines		39 semaines	
	25 sept. 2010	30 sept. 2009	25 sept. 2010	30 sept. 2009
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net	1 079	831	2 226	3 883
Éléments hors caisse :				
Amortissement	995	843	2 800	2 385
Amortissement des incitatifs à la location reportés et variation des loyers reportés	(40)	(23)	(74)	(10)
Rémunération sous forme d'options	25	39	72	119
Intérêt implicite sur un solde de prix d'acquisition	13	14	37	43
Dépense d'impôts futurs (note 12)	38	116	398	909
Perte de change sur des actifs et passifs monétaires à long terme		55		101
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	263	1 091	948	1 808
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 373	2 966	6 407	9 238
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(402)	(458)	(2 250)	(2 477)
Opérations commerciales (note 7)			(1 566)	(200)
Versements sur des soldes de prix d'achat	(5)		(237)	
Acquisition d'autres actifs incorporels	(13)	(139)	(81)	(184)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(420)	(597)	(4 134)	(2 861)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation des emprunts bancaires	(1 270)	(690)	(1 660)	(2 654)
Emprunts à long terme	2 005		3 705	1 000
Remboursement de la dette à long terme	(60)	(166)	(221)	(1 060)
Incitatifs à la location	45	45	90	154
Émission de parts à des détenteurs d'options			123	951
Distributions et dividendes versés	(1 503)	(1 497)	(3 560)	(4 398)
Impôts liés aux dividendes versés		(249)	(185)	(742)
Rachat de parts		(76)		(76)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(783)	(2 633)	(1 708)	(6 825)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 170	(264)	565	(448)
Trésorerie au début	234	294	839	478
Trésorerie à la fin	1 404	30	1 404	30

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

Bilans consolidés

Non vérifié. En milliers de dollars



	25 sept. 2010	31 déc. 2009
	\$	\$
ACTIF		
Actifs à court terme		
Trésorerie	1 404	839
Débiteurs	671	913
Impôts et crédits d'impôt à recouvrer		146
Stocks	8 028	7 416
Frais payés d'avance	640	359
Total des actifs à court terme	10 743	9 673
Avances	80	80
Immobilisations corporelles (note 8)	17 323	17 336
Nom commercial	2 500	2 500
Écarts d'acquisition	5 958	5 958
Impôts futurs	8 519	
Autres actifs incorporels (note 9)	2 723	2 150
	47 846	37 697
PASSIF		
Passifs à court terme		
Emprunts bancaires (note 10)		1 660
Créditeurs et frais courus	9 066	7 570
Distributions et dividendes à payer		496
Impôts sur les dividendes à payer	64	92
Versements sur la dette à long terme (note 11)	463	1 162
Total des passifs à court terme	9 593	10 980
Dette à long terme (note 11)	11 478	7 321
Incitatifs à la location reportés et loyers reportés	2 626	2 655
Impôts futurs		179
Crédit reporté	8 246	
	31 943	21 135
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires de catégorie A (note 14)	21 786	
Parts du Fonds (note 14)		13 655
Actions échangeables (note 14)		7 989
Surplus d'apport (note 15)	1 276	1 223
Déficit	(7 211)	(6 335)
	15 851	16 532
Part sans contrôle (note 17)	52	30
	15 903	16 562
	47 846	37 697

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

1. STATUTS ET ACTIVITÉS

Lunetterie New Look Inc. (« New Look »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités au Canada dans le secteur des services de l'optique.

New Look résulte de la conversion au 2 mars 2010 du Fonds de revenu Benvest New Look (le « Fonds »), une fiducie de revenu cotée en bourse, en société par actions. La conversion a été réalisée conformément à un plan d'arrangement régi par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* impliquant la filiale antérieure du Fonds, aussi nommée Lunetterie New Look Inc. (« l'ancienne New Look »), et Sonomax santé auditive Inc. (« Sonomax »). New Look poursuit les activités antérieurement exercées par le Fonds et sa filiale ainsi que les activités liées à l'entreprise de distribution de Sonomax. À la suite de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds et les détenteurs d'actions échangeables de sa filiale antérieure sont devenus actionnaires de New Look. Les parts du Fonds (BCI.UN) antérieurement cotés à la Bourse de Toronto (« TSX ») ont été remplacés sur le TSX par des actions de New Look (BCI).

2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

New Look est considérée comme la continuité du Fonds et, conséquemment, les présents états financiers consolidés sont préparés selon la méthode de continuité des intérêts communs. Selon cette méthode, les actifs, passifs et capitaux propres du Fonds transférés à New Look à la conclusion du plan d'arrangement sont constatés à leur valeur comptable nette.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires et non vérifiés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les états financiers intermédiaires. Ils ne comprennent pas toute l'information ni toutes les notes exigées pour des états financiers annuels. Ils devraient donc être lus à la lumière des états financiers consolidés et vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont également été préparés conformément aux conventions comptables décrites dans les états financiers consolidés vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, sauf dans la mesure où les nouvelles conventions comptables décrites dans la note 3 s'appliquent.

3. ADOPTION DE NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

Périodes intermédiaires et fin d'exercice

La fin d'exercice du Fonds était le 31 décembre et ses périodes comptables intermédiaires se terminaient les 31 mars, 30 juin et 30 septembre. La fin d'exercice de New Look est le dernier samedi de décembre et ses périodes comptables intermédiaires se terminent les derniers samedis de mars, juin et septembre.

Comme l'ancienne New Look avait déjà adopté les derniers samedis de mars, juin et septembre comme fins de périodes intermédiaires, les chiffres comparatifs contenus dans l'état des résultats comptent le même nombre de semaines en 2010 et en 2009. Chaque trimestre compte 13 semaines d'exploitation et les données cumulatives comptent 39 semaines d'exploitation en 2010 et 2009.

Regroupement d'entreprises

Le chapitre 1582, *Regroupement d'entreprises* remplace le chapitre 1581 du même nom. Ce chapitre établit de nouvelles normes comptables lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») pour les regroupements d'entreprises, équivalentes aux normes internationales. Ce chapitre doit être appliqué prospectivement aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2011 ou une date postérieure. Les entités adoptant ce chapitre doivent aussi adopter les chapitres 1601 et 1602 décrits ci-dessous. L'application anticipée est permise et, en conséquence, New Look a adopté ce nouveau chapitre pour les regroupements d'entreprises survenant après le 31 décembre 2009. La direction de New Look a déterminé que l'impact principal de ce nouveau chapitre est la comptabilisation en charge des coûts d'acquisition dans les périodes où ils sont encourus au lieu d'être capitalisés en tant que coût d'acquisition.

États financiers consolidés

Le chapitre 1601, *États financiers consolidés* et le chapitre 1602, *Participations ne donnant pas le contrôle* remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Le chapitre 1601 établit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 établit les normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale. Ces chapitres constituent les PCGR équivalant aux normes internationales. Ils s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. New Look a adopté de façon anticipée ces nouveaux chapitres à compter du 1^{er} janvier 2010. L'adoption de ces nouveaux chapitres entraîne le reclassement au bilan de la part des actionnaires sans contrôle de la section du passif à la section des capitaux propres. Elle entraîne aussi une répartition du bénéfice net entre les porteurs de parts ou actionnaires et les porteurs de la part sans contrôle, au lieu de déduire la part sans contrôle dans le calcul du bénéfice net.

4. FRAIS FINANCIERS, NETS DES REVENUS D'INTÉRÊTS

	13 semaines		39 semaines	
	2010	2009	2010	2009
Périodes terminées en septembre	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	84	48	219	236
Intérêts sur les emprunts bancaires et autres intérêts	7	16	11	54
	91	64	230	290
Frais financiers	14	14	46	45
Revenus d'intérêts		(1)	(2)	(5)
	105	77	274	330

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

5. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Coût des ventes

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Montants compris dans le coût des matériaux, main-d'œuvre directe et frais d'exploitation, de vente et d'administration	7 843	7 698	24 118	22 919
Montants compris dans l'amortissement	237	229	688	688
	8 080	7 927	24 806	23 607

Autres informations

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Dépréciation des stocks compris dans le coût des ventes mentionné plus haut	21	26	81	78
Gain (perte) de change compris dans le coût des ventes mentionné plus haut	(23)	(6)	(68)	1
Autre gain (perte) de change		(58)	15	(103)
Amortissement des immobilisations corporelles ^(a)	776	766	2 273	2 175
Amortissement des autres actifs incorporels ^(a)	219	77	527	210
Intérêt implicite sur un solde de prix d'acquisition, compris dans les intérêts sur la dette à long terme	13	14	37	43

a) Les chiffres comparatifs reflètent le reclassement des logiciels d'application auparavant compris dans les immobilisations corporelles aux autres actifs incorporels.

6. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement liées aux activités d'exploitation se détaillent comme suit :

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Débiteurs	36	168	197	405
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôts à recouvrer			146	222
Stocks	(251)	213	(582)	559
Frais payés d'avance	(49)	11	(281)	(88)
Créditeurs et frais courus	600	682	1 496	651
Impôts sur les bénéfices à payer	(73)	17	(28)	59
	263	1 091	948	1 808

D'autres variations des éléments hors caisse du fonds de roulement sont liées aux opérations commerciales décrites à la note 7 ainsi qu'à des incitatifs à la location à recevoir lesquels sont liés aux activités de financement.

7. OPÉRATIONS COMMERCIALES

Dans le cadre de la conversion du Fonds en société par actions conformément au plan d'arrangement décrit à la note 1, une contrepartie totale de 1 740 000 \$ composée de 1 566 000 \$ en trésorerie et 174 000 \$ en actions privilégiées rachetables a été payée pour la transaction avec Sonomax résultant en l'acquisition, le 2 mars 2010, des actifs nets suivants :

	2010 \$
Stocks	30
Équipement	10
Droits de distribution	1 019
Actifs d'impôts futurs	9 685
Total des actifs acquis	10 744
Crédit reporté	9 004
Actifs nets acquis	1 740
Déboursé	1 566
Solde à payer sous forme d'actions privilégiées	174
	1 740

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

Les droits de distribution concernent des appareils de protection auditive dont le coût sera amorti sur une période de 24 mois commençant en avril 2010.

Les actifs d'impôts futurs correspondent à l'équivalent d'environ 30 millions \$ en pertes fiscales, incluant des crédits d'impôts pour la recherche et développement. Le crédit reporté lié à cet actif d'impôt sera amorti proportionnellement à l'utilisation de l'actif d'impôt futur.

Le solde à payer est sous la forme d'actions privilégiées rachetables comme suit : 1/3 en septembre 2010, 1/3 en mars 2011 et 1/3 en mars 2012. Le remboursement est assujéti à certaines conditions en vertu d'un contrat d'entiercement. La portion remboursable en septembre 2010 a été retenue car certaines conditions n'ont pas été remplies.

La répartition du coût d'acquisition des actifs nets acquis est préliminaire et sujette à changement.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	25 septembre 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	1 129	637	492
Matériel optique	2 179	210	1 969
Autre équipement et outils	23 257	16 623	6 634
Enseignes	1 442	795	647
Améliorations locatives	13 960	6 577	7 383
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Autre équipement et outils	766	642	124
Améliorations locatives	233	204	29
Dépôts pour acquisition de matériel	45		45
	43 011	25 688	17 323

	31 décembre 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	901	471	430
Matériel optique	1 699	107	1 592
Autre équipement et outils	21 994	15 782	6 212
Enseignes	1 387	713	674
Améliorations locatives	13 218	5 530	7 688
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Autre équipement et outils	766	623	143
Améliorations locatives	233	188	45
Dépôts pour acquisition de matériel	552		552
	40 750	23 414	17 336

9. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

	25 septembre 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Baux	537	136	401
Logiciels d'application	894	295	598
Relations clients	675	201	474
Entente de non-concurrence	633	148	485
Droits de distribution	1 019	254	765
	3 758	1 034	2 723

	31 décembre 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Baux	537	97	440
Logiciels d'application	836	207	629
Relations clients	652	120	532
Ententes de non-concurrence	633	84	549
	2 658	508	2 150

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Les facilités de crédit existant au 31 décembre 2009 ont été renouvelées le 22 juillet 2010. Les éléments principaux des facilités renouvelées sont les suivants :

- Une marge de crédit d'exploitation de 2,5 millions \$ afin de financer les actifs à court terme et les opérations courantes ainsi qu'un crédit d'exploitation dit « Evergreen » de 12 millions \$ pour financer les actifs à long terme et venant à échéance le 30 mai 2012. Ces deux facilités seront renouvelées annuellement. Chaque année, New Look aura l'option, sous réserve de l'approbation de la banque, de prolonger la période de rotation d'une année additionnelle afin de maintenir une période de rotation de deux ans. Advenant qu'une période de rotation ne soit pas renouvelée, New Look conservera ses privilèges jusqu'à la date d'échéance déjà établie, date à laquelle le capital dû sera converti en un prêt à terme comportant une échéance et une période maximale d'amortissement de quatre ans et remboursables en versements égaux mensuels.
- Les avances provenant du crédit d'exploitation portent intérêt au taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,5 % à 1,0 % selon le ratio de la dette portant intérêt sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »). La prime varie de 0,75 % à 1,25 % dans le cas d'avances faites sur le crédit d'exploitation Evergreen.
- New Look peut utiliser ses crédits par le biais d'acceptations bancaires. Pour la marge de crédit d'exploitation, les frais varient de 1,75 % à 2,25 % selon le niveau du ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA. Dans le cas du crédit Evergreen, les frais varient de 2,0 % à 2,5 %.
- Une marge de crédit de 900 000 \$ est disponible à New Look pour l'utilisation de produits financiers dérivés tels que les swaps d'intérêts.
- La garantie bancaire inclut une hypothèque de premier rang de 25 millions \$ sur les biens meubles de New Look (comme au 31 décembre 2009).
- Les conditions incluent le respect des ratios financiers tel un ratio de couverture du service de la dette, lequel mesure la capacité de New Look à payer le service de la dette ainsi que les frais d'occupation.

Au 25 septembre 2010, il n'y avait aucune avance à même la marge de crédit d'exploitation. En date du 31 décembre 2009, les avances à même la marge de crédit d'exploitation portaient intérêt au taux préférentiel de 2,25 % majoré d'une prime de 0,75 % pour un total de 3,0 %. New Look n'avait aucune acceptation bancaire en cours relativement à la marge de crédit d'exploitation au 25 septembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Se référer à la note 11 pour plus d'information sur les avances faites à même la marge de crédit Evergreen.

11. DETTE À LONG TERME

	25 septembre 2010 \$	31 décembre 2009 \$
Acceptations bancaires à même le crédit d'exploitation Evergreen, taux effectif de 3,6 % (2,3 % au 31 décembre 2009)	8 995	7 295
Autres avances à même le crédit d'exploitation Evergreen, taux d'intérêt de 4,0 %	2 005	
Solde de prix d'achat, valeur nominale initiale de 780 \$, sans intérêt, remboursable par versements annuels moyens de 195 \$ de 2010 à 2013, juste valeur basée sur un taux d'escompte de 9 %	494	690
Effet à payer, 9 %, garanti par des améliorations locatives d'une valeur comptable de 201 \$, remboursable par versements mensuels de 7 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2012	142	175
Effet à payer, 6,15 %, remboursable en versements mensuels de 15 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2010		117
Effet à payer, 8,88 %, garanti par des améliorations locatives et du matériel ayant une valeur comptable de 121 \$, remboursable par versements mensuels de 2 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2014	73	85
Crédits-bails, taux moyen de 10,6 %, remboursables par versements mensuels, échéant à différentes dates jusqu'en 2010		17
Effet à payer, 9 %, remboursable par versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2013	21	48
Effet à payer, 6,6 %, remboursable en versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en 2013	30	37
Effet à payer, 9 %, remboursable par versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2011	7	14
Solde de prix d'achat sous forme de 174 000 actions privilégiées de catégorie A (note 7)	174	
Autre		5
	11 941	8 483
Versements exigibles à court terme	463	1 162
	11 478	7 321

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les composantes des charges d'impôts sur les bénéfices se détaillent comme suit :

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Exigibles		167	6	213
Futurs	38	116	398	909
	38	283	404	1 122

La charge d'impôts futurs reflète l'utilisation de pertes fiscales. Ces montants sont nets de l'amortissement du crédit reporté décrit à la note 7.

13. DIVIDENDES ET IMPÔTS AFFÉRENTS

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Dividendes déclarés	1 503	497	2 375	1 484
Impôts exigibles		249	185	742
Impôts futurs		(227)	(169)	(678)
Impôts nets afférents aux dividendes		22	16	64
	1 503	519	2 391	1 548

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt payable sur les dividendes sur les actions échangeables qui n'est pas compensé par une réduction correspondante des impôts exigibles sur les bénéfices. Les montants négatifs d'impôts futurs correspondent à une augmentation des actifs d'impôts futurs.

Parts, actions échangeables et actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation

Le nombre et la valeur comptable consolidés des parts du Fonds, des actions échangeables de l'ancienne New Look, ainsi que les actions ordinaires de catégorie A sont conciliés comme suit :

	Actions ordinaires cat. A		Parts		Actions échangeables	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au 31 décembre 2009			6 118 328	13 655	3 870 404	7 989
Émises à la suite de l'exercice d'options						
Portion payée en espèces, 3,51 \$ par part			35 000	123		
Virement du surplus d'apport ^(a)				19		
			6 153 328	13 797	3 870 404	7 989
Échange contre des actions ordinaires de catégorie A ^(b)	10 023 732	21 786	(6 153 328)	(13 797)	(3 870 404)	(7 989)
Solde au 25 septembre 2010	10 023 732	21 786	-	-	-	-

a) Le transfert provenant du surplus d'apport correspond à la charge de rémunération sous forme d'options comptabilisée antérieurement et constatée au surplus d'apport.

b) Les parts du Fonds et les actions échangeables ont été échangées à parité numérique pour des actions ordinaires de catégorie A.

14. PARTS DU FONDS, ACTIONS ÉCHANGEABLES ET ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE A

Capital autorisé au 31 décembre 2009

Parts du Fonds

Nombre illimité, chaque part représentant un intérêt bénéficiaire égal dans toutes les distributions et les actifs nets en cas de dissolution et conférant à son porteur un droit de vote.

Actions échangeables

Nombre illimitée, chaque action étant échangeable contre une part du Fonds et donnant droit à un dividende égal à la distribution déclarée sur chaque part du Fonds, diminué d'un montant tenant compte de tout impôt que devait payer l'ancienne New Look relativement à un tel dividende. Le dividende était établi aux deux-tiers de la distribution correspondante, à moins que la distribution ne provenait de dividendes versés par l'ancienne New Look, auquel cas le conseil d'administration avait le pouvoir discrétionnaire de diminuer l'escompte sur tout dividende payable sur les actions échangeables.

Des parts spéciales émises par le Fonds conféraient aux détenteurs d'actions échangeables un droit de représentation aux assemblées des porteurs de parts.

Capital autorisé au 25 septembre 2010

Actions ordinaires de catégorie A

Nombre illimité, avec droit de vote et participatives.

Actions privilégiées de premier rang

Nombre illimité, émissibles en séries, dont le titre, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions liés à chaque série seront établis au moment de l'émission.

Actions privilégiées de catégorie A

Nombre illimité, sans droit de vote et de participation, ces actions sont traitées comme une dette aux fins comptables. Se référer à la note 11.

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

15. SURPLUS D'APPORT

	2010
	\$
Solde au début	1 223
Rémunération sous forme d'options	72
Virement au capital versé des parts	(19)
Solde à la fin	1 276

Les montants correspondant à la charge de rémunération sous forme d'options sont crédités au surplus d'apport au cours de la période d'acquisition des options accordées et les soldes au surplus d'apport sont virés à la valeur comptable des parts du Fonds ou du capital-actions lorsque les options sont exercées.

16. BÉNÉFICE NET PAR ACTION OU PAR PART

Périodes terminées en septembre	13 semaines		39 semaines	
	2010	2009	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires / porteurs de parts	1 072	824	2 204	3 861
Nombre moyen pondéré de parts et d'actions échangeables ou actions ordinaires	10 023 732	10 012 220	10 021 644	9 893 668
Effet dilutif des options	33 734	16 327	40 987	45 146
	10 081 093	10 028 547	10 062 631	9 938 814
Bénéfice net de base par action ou part	0,11	0,08	0,22	0,39
Bénéfice net dilué par action ou part	0,11	0,08	0,22	0,39

17. PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

	2010
	\$
Solde au début de la période	30
Bénéfice net attribué à la part des actionnaires sans contrôle	22
Solde à la fin de la période	52

18. RÉGIME D'OPTIONS

Les options d'achat de parts du Fonds ont été remplacées par des options d'achat d'actions de New Look ayant les mêmes conditions que celles existant sous le régime d'options du Fonds.

Les options en cours ont varié comme suit :

	Nombre	Prix d'exercice pondéré
		\$
En cours au début	603 467	6,00
Attribuées	132 000	7,40
Exercées	(35 000)	3,51
Éteintes	(50 000)	5,50
En cours à la fin	650 467	6,85

Les options attribuées dans la période de 39 semaines terminée le 25 septembre 2010 ont l'une ou l'autre des périodes d'acquisition suivantes :

- un tiers après la date d'attribution, un autre tiers à la fin de la première année et le reste à la fin de la deuxième année;
- 50 % après la date d'attribution, 25 % à la fin de la première année et le reste à la fin de la deuxième année.

La juste valeur des options attribuées est estimée selon le modèle de Black et Scholes d'après les hypothèses suivantes :

Durée de vie (années)	4
Volatilité prévue	27%
Taux d'intérêts sans risque	2,8%
Dividendes annuels prévus	0,60 \$

La juste valeur pondérée des options attribuées en 2010 était de 0,76 \$ par option.

19. CONTRATS DE CHANGE À TERME

New Look utilise des contrats de change à terme afin de protéger les achats en devises contre les variations de taux de change. New Look n'utilise pas la comptabilité de couverture; par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les contrats de change à terme en cours en date du 25 septembre 2010 sont des contrats d'achat de dollars américains. Ils se résument comme suit :

Échéance	USD	Taux contractuel moyen
Moins de 4 mois	200	1,068
De 4 à 12 mois	1 000	1,051

La juste valeur estimative au 25 septembre 2010 des contrats de change ci-haut mentionnés était un passif de 32 000 \$.

Notes aux états financiers consolidés



Non vérifié. Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 25 septembre 2010 et le 30 septembre 2009. Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part.

20. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de New Look en ce qui concerne la gestion du capital sont les suivants :

- Poursuivre la croissance fructueuse de l'entreprise par une structure de capital conservatrice tout en maintenant et augmentant les distributions aux actionnaires; et
- Fournir aux actionnaires des rendements au-dessus de la moyenne proportionnellement au niveau de risque.

Le capital de New Look est composé des capitaux propres, de la dette à long terme y compris la portion due à court terme ainsi que les emprunts à court terme, le tout diminué de la trésorerie. New Look gère la structure du capital en finançant sa croissance par une combinaison de l'utilisation des facilités de crédit et les flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

La structure de capital de New Look est la suivante :

	25 sept. 2010	31 déc. 2009
	\$	\$
Capitaux propres	15 903	16 562
Dette à long terme incluant la portion due à court terme	11 941	8 483
Emprunts bancaires		1 660
Trésorerie	(1 404)	(839)
Capitalisation totale	26 440	25 866

Les balises de la société à l'égard de sa structure de capital ont été changées en 2010 afin d'ajouter un ratio de couverture du service de la dette et du loyer. Ces balises et la performance en résultant se présentent comme suit :

	Balises	25 sept. 2010	31 déc. 2009
Dette portant intérêt ^(a) / BAIIA ^(b)	Maximum de 2,0	1,1	0,8
Dette portant intérêt ^(a) / Capitalisation totale	Maximum de 0,50	0,40	0,36
Couverture du service de la dette et du loyer ^(c)	Minimum de 1,1	1,5	1,3

- Aux fins de ce calcul, la dette portant intérêts est nette de l'encaisse; elle inclut tout solde de prix d'achat d'actifs à long terme même si ces soldes ne portent pas d'intérêts.
- Le BAIIA correspond au bénéfice net avant les frais financiers nets des revenus d'intérêts, l'amortissement et les impôts sur les bénéfices des quatre derniers trimestres. Il exclut les gains et pertes de change (sauf s'ils se rapportent au coût des ventes), les rémunérations sous forme d'options, les dépenses liées aux placements de portefeuille antérieurs et la participation sans contrôle.
- Le ratio de couverture du service de la dette et du loyer est égal au BAIIAL des quatre derniers trimestres moins les dividendes, les distributions, les actions ou parts rachetées et les impôts payés au cours de ces trimestres / la portion courante de la dette à long terme, les frais financiers et le loyer. Le BAIIAL se définit comme étant le BAIIA plus le loyer.

Bien que New Look ne soit pas assujéti en vertu de règles extérieures à des exigences en matière de capital, ses facilités de crédit sont assujétiées à des clauses restrictives dont le respect d'un ratio de dette portant intérêt sur le BAIIA, lequel était respecté au 25 septembre 2010 et au 31 décembre 2009.

New Look n'a aucun engagement d'émettre des actions, sauf par l'exercice d'options. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités par laquelle le Fonds pouvait racheter ses parts est venue à échéance le 30 avril 2010.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En date du 5 novembre 2010, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A payable le 30 novembre 2010 aux actionnaires inscrits au 21 novembre 2010.

Le 2 mars 2010, le Fonds de revenu Bervest New Look (autrefois TSX: BCLUN) a été converti en une société par actions portant le nom de Lunetterie New Look Inc. (TSX : BCL). Au 31 octobre 2010, New Look avait 10 023 732 actions ordinaires émises et en circulation. New Look est un chef de file dans les produits et services de l'optique dans l'Est du Canada exploitant un réseau de magasins lui appartenant et un laboratoire à la fine pointe de la technologie.



Troisième trimestre
terminé le 25 septembre

2010

Coordonnées

Siège social

1, Place Ville-Marie, bureau 3438
Montréal, (Québec), H3B 3N6
Tél : (514) 877-4299
Téléco : (514) 876-3956
Site internet : www.newlook.ca

Renseignements

Lise Melanson
Tél : (514) 877-4299
Téléco : (514) 876-3956
Courriel : l.melanson@bervest.com

lunetterie
NEWLOOK
eyewear

Conseil d'administration

W. John Bennett
Président du conseil
Lunetterie New Look Inc.

C. Emmett Pearson
Administrateur
Lunetterie New Look Inc.

Richard Chemey
Secrétaire
Lunetterie New Look Inc.
Associé directeur
Davies Ward Phillips & Vineberg

M. William Cleman
Consultant entreprise de gestion
Cleman Consulting Inc.

Paul S. Echenberg
Président et chef de la direction
Schroders and Associates Canada Inc.

William R. Ferguson
Président
Eric T. Webster Foundation

Martial Gagné
Président
Lunetterie New Look Inc.

Rapport trimestriel

Haute direction

Martial Gagné
Président
Lunetterie New Look Inc.

Jean-Luc Deschamps
Premier vice-président et
chef de la direction financière
Lunetterie New Look Inc.

Claire Boulanger
Vice-présidente
Immobilier et Développement
Lunetterie New Look Inc.

Marie-Josée Mercier
Vice-présidente
Ventes et Opérations
Lunetterie New Look Inc.

Mario Pageau
Vice-président
Produits et services optiques
Lunetterie New Look Inc.

France Reimnitz
Vice-présidente
Marketing et Mise en marché
Lunetterie New Look Inc.

Caroline Rouleau
Vice-présidente
Services professionnels et Ressources humaines
Lunetterie New Look Inc.